

## **Communiqué de presse des travailleurs Hors-Murs**

**Depuis la fin des années 90, les politiques sociales s'orientent vers un contrôle social accru des personnes vivant en situation précaire et nous constatons que les enjeux de sécurité publique prennent le pas sur l'action sociale. Or, cette nouvelle politique sécuritaire contribue à marginaliser et à fragiliser un nombre croissant de personnes vivant déjà dans la précarité.**

**Les travailleurs hors-murs n'échappent pas à cette nouvelle tendance et les mandats qui leur sont confiés s'inscrivent de plus en plus dans cette nouvelle logique.**

**Aussi, les travailleurs hors-murs de Suisse, réunis au sein de deux groupes, la plate-forme Hors-Murs du GREAT pour les romands et le Fachgruppe Aufsuchende Sozialarbeit Streetwork (FAGASS) du Fachverband Sucht pour les alémaniques, ont uni leurs forces afin de rédiger une charte nationale du travail hors-murs. Premièrement, elle doit permettre de fédérer le plus grand nombre possible de travailleurs de rue, voire les institutions dont ils dépendent, autour d'une éthique commune. Deuxièmement, elle doit favoriser une meilleure connaissance et reconnaissance du travail de rue par les autorités politiques et par les citoyens en général. Troisièmement, elle se veut être un manifeste contre l'instrumentalisation de leurs mandats par les pouvoirs publics dans une perspective sécuritaire.**

Le travail de rue, longtemps perçu par les autorités politiques comme une action sociale marginale, connaît depuis le début des années 2000 un nouvel essor et jouit actuellement d'une meilleure reconnaissance de la part de ces mêmes autorités.

De nombreux projets de travail de rue fleurissent un peu partout en Suisse dans les grandes villes et dans de plus petites localités. Ces projets sont mis en place soit par les pouvoirs publics soit à l'initiative d'organismes privés.

D'une manière générale, les travailleurs hors-murs pourraient aujourd'hui se réjouir de l'intérêt du monde politique pour le travail de rue et de la mise en place de nouveaux projets. Toutefois, cet intérêt, doublé parfois d'un accroissement des moyens financiers, peut être accompagné d'un cadre de rationalisation prônant des visées à court terme centrées sur des options éminemment sécuritaires. De plus, ces options sont contraires à la philosophie et à la déontologie du travail de rue tel que le conçoit une grande majorité des travailleurs de rue en Suisse et en Europe.

C'est à partir de cette constatation que plusieurs travailleurs hors-murs, réunis au sein des deux groupes précités (GREAT et Fachverband Sucht), se sont mobilisés afin de rédiger une charte nationale du travail social Hors-Murs destinée à promouvoir une véritable éthique du travail de rue qui corresponde à leur pratique de terrain.

Cette charte poursuit un triple objectif. Premièrement, elle doit permettre de fédérer le plus grand nombre de travailleurs de rue, voire les institutions dont ils dépendent, autour d'une éthique commune. Deuxièmement, elle doit favoriser une meilleure connaissance et reconnaissance du travail de rue par les autorités politiques et par les citoyens en général. Troisièmement, elle se veut être un manifeste contre l'instrumentalisation de leurs mandats par les pouvoirs publics dans une perspective sécuritaire.

Au nom des travailleurs hors-murs :

Nicolas Pythoud

Pour toutes informations et renseignements complémentaires :

Suisse romande : Nicolas Pythoud - 079 488 91 93

Suisse alémanique : Rolf Lobsiger - 079 329 27 05

Le 8 juin 2005